

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2016

LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ, LE TERRORISME ET LEUR FINANCEMENT - (N° 3473)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL311

présenté par
Mme Capdevielle, rapporteure

ARTICLE 26

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« si la personne est détenue elle »

les mots :

« la personne détenue »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.